



FO, un syndicat fort, libre, indépendant et à votre écoute, ayant pour objectifs de mieux vous informer, de vous conseiller, de vous soutenir, de vous protéger et faire aboutir vos revendications.

Chaque adhésion **FO** est confidentielle, soumis à la discrétion et au secret professionnel par les responsables de notre organisation syndicale.



FO a mandaté un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit de la fonction publique territoriale pour vous accompagner, vous conseiller et traiter les situations individuelles juridiques des adhérents et les recours devant le tribunal administratif.

L'adhésion **FO** ouvre droit à un crédit d'impôt ou une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de la cotisation. Un reçu fiscal vous sera remis pour justifier votre règlement.

Le montant de la cotisation **FO** est proportionnel à votre salaire (indice majoré comme référence). L'option pour le prélèvement par le trésorier s'effectue sur 4 trimestres. **FO** vous invite, en plus de votre bulletin d'adhésion, à nous faire parvenir votre RIB et deux accords SEPA signés. L'adhésion à **FO** est par année civile et par tacite reconduction.



Face à l'employeur,
pour ne pas être seul,
rejoignez **FO** !

Groupement Départemental FO des Territoriaux de l'Ain

Rodrigue BROUILLIARD : 04 37 62 16 87 ou 06 32 64 31 01

Véronique BONNEAU : 04 37 62 18 49

Mail : foterritoriaux01@outlook.fr

Site internet : <http://www.fo-territoriaux-01.fr>

